

MARS/AVRIL 2025

DOSSIER

Aménagements paysagers

Pages 4



 illiwap



www.culoz-beon.fr

Édito

Chères habitantes, chers habitants,

Les mois de janvier et février ont été marqués par une étape importante pour notre commune : le recensement de la population. Du 16 janvier au 15 février, nos agents recenseurs ont parcouru la commune afin de recueillir des données essentielles pour le bon fonctionnement de nos services publics. Cette opération permet non seulement de mieux comprendre la composition de notre population, mais aussi d'ajuster nos projets et d'orienter nos priorités en matière de services à la population. Nous remercions tous ceux qui ont pris part à cette démarche.

Avec l'arrivée des beaux jours, notre attention se tourne vers l'embellissement de notre cadre de vie. Nous avons à cœur de préserver la beauté de notre environnement naturel et de renforcer la biodiversité sur notre territoire. C'est pourquoi des aménagements paysagers sont en cours dans toute la commune. Ces travaux comprennent, entre autres, le replantage de haies végétales qui viendront redonner de la vie aux espaces publics et contribueront à la régénération de la biodiversité, là où elle a grandement souffert ces dernières années. Nous espérons ainsi offrir à tous un environnement plus sain et plus agréable, tout en respectant la nature qui nous entoure.

Par ailleurs dans un souci d'accompagnement et de soutien à nos aînés, plusieurs ateliers sont organisés en collaboration avec le CCAS, Atout Prévention et le CLIC. Ces ateliers sont pensés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées de notre commune. Que ce soit pour maintenir une bonne santé, renforcer les liens sociaux ou prévenir les risques liés à l'âge, ces activités sont une excellente occasion d'échanger, de se divertir et de prendre soin de soi.

Je tiens à remercier toutes les associations, acteurs locaux et services publics qui œuvrent chaque jour pour le bien-être de notre communauté. Ensemble, nous construisons un avenir plus solidaire, plus respectueux de notre environnement et plus harmonieux pour tous.

L'Adjoint au Maire
Marc GUILLAND

PAGE 3 ➡
Clôture du recensement 2025

PAGE 4 ➡
DOSSIER
Aménagements paysagers

PAGES 5-7 ➡
VIE LOCALE
- Changement de lieu des bureaux de vote
- Révision du SCOT
- Forum de recrutement
- Atelier mémoire à Culoz-Béon
- Moustique Tigre
- Allocation Eau
- Action contre la faim campagne porte à porte

PAGE 8 ➡
VIE PRATIQUE
- Calendrier des festivités
- Etat-Civil
- Contacts mairie



Edité par la mairie de Culoz-Béon
Tel 04 79 87 00 29
MARS-AVRIL 2025
Tirage 2000 exemplaires
- Impression : ASPROCOM
- Directeur de la publication : F. ANDRE-MASSE
- Rédaction : mairie Culoz-Béon
- Photos : mairie Culoz-Béon/Pixabay
- Conception, réalisation : mairie Culoz-Béon

Ne pas jeter sur la voie publique

Actus / Recensement de la population

Clôture du recensement le 15 février 2025

Du 16 janvier au 15 février dernier, nos huit agents : Christiane LESNE, Annie BALESTRINO, Margaret MEO, Sylvie ROCHA, Julie SICLARI, Franck DELGADO et Anthony SICLARI, ont procédé au recensement de la population de la commune de Culoz-Béon. Si, comme le dit la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, « participer au recensement est un acte civique, obligatoire », la qualité de l'accueil est de la seule volonté des administrés !

Monsieur le Maire tient à remercier les agents recenseurs pour leur travail assidu et ses concitoyens pour leur bon accueil.



Et après la collecte...

Le Maire signe le récapitulatif des résultats de l'enquête.

La Commune envoie les questionnaires papier à la Direction Régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la vérification des données collectées, les saisie, effectue les traitements statistiques nécessaires et valide les résultats. Les chiffres de population légale de Culoz-Béon seront officialisés par décret en fin d'année 2025, pour une population légale en janvier 2026.

Le recensement, c'est sûr : les informations personnelles sont protégées :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les noms, les prénoms et les adresses sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés des fichiers de l'Insee au plus tard le 31 décembre 2026.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Dossier / Aménagements paysagers

Aménagements paysagers : Une nouvelle dynamique pour notre Commune

La Commune de Culoz-Béon poursuit sa politique d'embellissement du cadre de vie avec plusieurs projets d'aménagements paysagers qui vont transformer certains espaces publics et les rendre plus agréables à vivre pour tous les habitants. Voici un aperçu des travaux en cours.

1. Le long de l'Avenue Jean Falconnier :

L'avenue Jean Falconnier fait peau neuve ! Afin de redonner de la vie à cet axe central, des végétaux vieillissants ont été arrachés et remplacés par de nouvelles plantations. Ce chantier vise à dynamiser l'aspect esthétique de l'avenue tout en veillant à l'écosystème local. Les nouvelles plantes, adaptées au climat et à l'environnement de notre Commune, apporteront couleur et fraîcheur tout au long de l'année.

2. Rond-point de la Base de Loisirs :

Le rond-point de la Base de Loisirs bénéficie également d'une rénovation paysagère. Ce carrefour va se voir embellir grâce à l'ajout de plantations soignées et un aménagement harmonieux, permettant de rendre ce passage plus agréable pour les automobilistes et les piétons.

3. Aménagement rond-point En Brachay :

Dans le cadre de ses actions en faveur de la nature et de la préservation de la biodiversité, la Commune a récemment lancé un projet d'aménagement paysager au rond-point En Brachay. Ce nouvel aménagement, à la fois esthétique et écologique, vise à créer un espace verdoyant tout en offrant un habitat propice à la faune locale.

L'élément phare de cet aménagement sera la plantation de haies végétales, qui remplaceront progressivement les espaces herbacés souvent peu favorables à la biodiversité. Ces haies, composées d'arbustes locaux, joueront un rôle essentiel pour l'environnement : elles offriront des refuges et

des zones de nourrissage pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et d'autres animaux sauvages.

4. Plantation au Parking Godet :

Le parking Godet, utilisé le mercredi matin pour le marché alimentaire, a été réaménagé. Des plantations sont installées autour des espaces de stationnement afin de créer une atmosphère plus verte et respirable, tout en améliorant l'aspect du site. L'objectif est d'offrir un environnement plus agréable pour les usagers tout en intégrant de la verdure au cœur de cette zone de passage.

5. Aménagements au Cimetière de Culoz :

Un aménagement paysager est également prévu dans le cimetière de Culoz. Le lieu, déjà apaisant par son architecture, va bénéficier d'un entretien soigné avec l'ajout de végétaux qui renforceront son caractère tranquille et respectueux. Ces travaux permettent de rendre le cimetière encore plus harmonieux et propice au recueillement.

6. Aménagement au Plan d'Eau :

Enfin, le plan d'eau de la Commune, un lieu apprécié de tous, est également en cours d'embellissement. L'ajout de nouvelles plantations et de petits aménagements contribuera à en faire un lieu de détente et de promenade encore plus agréable. Ce site naturel bénéficie ainsi d'une attention particulière pour préserver sa beauté tout en facilitant son intégration dans le paysage local.

Ces projets d'aménagements paysagers sont un témoignage de la volonté de la Commune de Culoz-Béon de valoriser ses espaces publics tout en favorisant le bien-être de ses habitants. Ces actions sont menées en tenant compte de l'environnement et du développement durable, dans l'optique de préserver et embellir notre cadre de vie pour les générations futures.



Le lieu des bureaux de vote change !

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'organisation des services municipaux, la municipalité de Culoz-Béon a procédé à une réorganisation de ses services administratifs. Ce changement vise à optimiser l'accueil du public et à faciliter le bon déroulement des différentes démarches.

Un des ajustements majeurs concerne les bureaux de vote. Jusqu'à présent, **les bureaux de vote 1 et 2** étaient installés en mairie, dans la salle du conseil municipal et la petite salle. Cependant, pour garantir une meilleure accessibilité et un cadre plus adapté à ces événements importants, les bureaux de vote **seront désormais à la salle des fêtes** de la commune, située au 295 avenue Antonin Poncet. Le bureau de vote numéro 3 pour les habitants de Béon ne change pas, il reste bien implanté en mairie déléguée de Béon.

Cette nouvelle localisation permettra une gestion simplifiée des opérations électorales, tout en offrant plus de confort et de sécurité aux électeurs. L'espace de la salle des fêtes sera en effet plus spacieux, ce qui facilitera le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires lors des prochains scrutins.

Nous tenons à rappeler à tous les électeurs de la Commune de prendre note de ce changement important et de se rendre à la salle des fêtes pour voter lors des prochaines élections.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à cette réorganisation et vous remercions pour votre compréhension.

La municipalité de Culoz-Béon vous remercie de votre engagement citoyen.

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bugey-Sud est lancée !

Mardi 14 janvier 2025 a eu lieu le lancement de la révision du SCoT Bugey-Sud.

Le SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui planifie le développement durable de notre territoire sur le long terme. Il couvre tous les aspects de notre vie quotidienne : logement, emploi, transports, industrie, agriculture, paysage, environnement, commerce, services aux populations...

Objectifs :

- *Préserver nos paysages et la biodiversité
- *Soutenir une économie locale et durable
- *Anticiper les besoins en logement et en mobilité
- *Améliorer notre cadre de vie

Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (carte communale, Plan local d'Urbanisme) et les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

Il s'agit d'un document vivant : évalué régulièrement, il peut être modifié ou révisé pour tenir compte des évolutions structurantes du contexte local.



Transfert des bureaux de vote

les électeurs des bureaux de vote 1 et 2 qui votaient à la mairie de Culoz, voteront désormais à la salle des fêtes de Culoz.



www.culoz-beon.fr



SCOT DU BUGEY

BILAN 2017-2023

31 AOÛT 2023



Atelier mémoire à Culoz-Béon

En lien avec le CCAS de CULOZ-BEON et le groupement ATOUT PREVENTION de la CARSAT, le CLIC vous informe d'une action de prévention à destination des plus de 60 ans sur le thème de la mémoire.

**5 ateliers proposés à compter du 20 mars 2025
les jeudis après-midi de 14h à 16h**

Sur inscriptions auprès du CLIC départemental BUGEY SUD par :

téléphone au 06 89 57 27 50
ou par mail maud.hernandez@ain.fr

Le nombre de places est limité à 18. Les ateliers auront lieu à la mairie de CULOZ-BEON.



**ATELIER
TRAVAILLER SA
MEMOIRE TOUT EN
PRENANT PLAISIR**

Par un intervenant spécialisé de
l'association Brain Up

A destination des 60 ans et plus

 Les jeudi 20 mars,
27 mars, 3 avril, 10 avril,
17 avril

de 14h à 16h

 **CULOZ**
Hôtel de ville (46 rue Mairie)

 Inscription et renseignements auprès
de Maud Hernandez
Tel. : **06 89 57 27 50**
Mail : maud.hernandez@ain.fr



Forum Recrutement à Culoz-Béon

L'Agence France Travail de Belley organise un forum de recrutement sur Culoz-Béon. Il aura lieu :

le mardi 18 mars 2025 de 9h30 à 12h

Salle des fêtes le Phaéton
295 Avenue Antonin Poncet
01350 CULOZ-BEON

ÉVÉNEMENT

MARDI 18 MARS

9H30-12H

FORUM RECRUTEMENT CULOZ-BEON

- Venez vous renseigner sur les entreprises et les métiers qui recrutent
- Bénéficiez de contacts directs avec des employeurs
- Entrée libre**
- Munissez-vous de **plusieurs CV !**

Adresse : Salle le Phaéton
295 Avenue Antonin Poncet
01350 CULOZ-BEON

Inscription sur
Mes Evénements Emploi :





Moustique Tigre

L'Entente Intercommunale de Démoustication (EID) Rhône-Alpes est un établissement public qui a pour principale mission de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques nuisantes pour l'homme. Financée par des départements et des communes en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'EID Rhône-Alpes mène des actions de lutte contre la prolifération des espèces de moustiques aussi bien dans les zones naturelles que dans les zones urbaines.

En tant que particulier, vous avez la possibilité d'adresser une **demande d'expertise gratuite**. Ainsi, les agents de l'EID viendront à votre domicile pour vous aider à repérer les endroits où le moustique tigre peut se développer, et vous apporteront leurs conseils pour limiter la prolifération de ce moustique.

Plus d'info sur : <https://www.eid-rhonealpes.com/>



Information sur l'Allocation Eau - Soutien aux foyers modestes

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de Communes Bugey-Sud propose une aide annuelle de 25 €, intitulée « Allocation Eau », destinée à aider les foyers les plus modestes à réduire leurs factures d'eau.

Cette allocation est soumise à certaines conditions sociales.

Conditions d'éligibilité :

- Quotient familial CAF inférieur à 760
- Bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)
- Bénéficiaires de l'ASI (Allocation supplémentaire d'invalidité)
- Bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire

Les demandes pour bénéficier de cette aide doivent être déposées auprès de la Régie des Eaux Bugey-Sud en remplissant un formulaire et en fournissant les justificatifs nécessaires.

Cette initiative vise à faciliter l'accès à l'eau pour les familles en difficulté sur notre territoire.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Régie des Eaux : 04 28 38 44 81
regiedeseaux@cbugeysud.com

Adresse : 68 rue Antoine Lavoisier, La Pélissière, 01300 BELLEY
 Horaires d'ouverture : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, et les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30.

UNE AIDE POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES D'EAU !

L'allocation eau

À partir du 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes Bugey-Sud propose une aide annuelle de 25€ pour aider les foyers les plus modestes, répondant à certains critères sociaux, à réduire leurs factures d'eau.

25€



CONDITIONS D'ACCÈS

- Quotient familial CAF < à 760
- Bénéficiaire de l'ASPA
- Bénéficiaire de l'ASI
- Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS gratuite)

Déposez votre demande auprès de la Régie des Eaux Bugey-Sud avec les justificatifs nécessaires.

Tél. 04 28 38 44 81

regiedeseaux@cbugeysud.com



Accueil du public :
 68 rue Antoine Lavoisier - La Pélissière - 01300 Belley
 Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30
 Jeudi, vendredi : 8h30-12h30

www.cbugeysud.com



Action contre la faim : campagne de porte-à-porte à CULOZ-BEON



Action contre la Faim viendra prochainement à la rencontre des habitants de la Commune.

Pendant plusieurs jours, les équipes de l'association se rendent au domicile des habitants de votre ville pour leur présenter les actions menées par Action contre la Faim avec pour objectif de gagner des nouveaux soutiens réguliers.

Parfaitement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs d'Action contre la Faim, les équipes passent en porte-à-porte au domicile des habitants. Les personnes qui souhaitent participer rempliront un bulletin et s'engagent à donner à partir de 15 euros par mois par prélèvement automatique. Ces visites ne font en aucun cas l'objet d'une quête en espèces ou en chèque.

Aujourd'hui, Action contre la Faim est un acteur majeur de la lutte contre la faim dans le monde. Sa mission est de sauver des vies en éliminant la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition, en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Action contre la Faim a plus que jamais besoin de la solidarité et de la générosité de tous pour pouvoir continuer à mener à bien des missions auprès des plus fragiles.

Les donateurs réguliers sont essentiels à la bonne marche de l'association : ils assurent des ressources pérennes, permettent une grande réactivité en cas d'urgence et la mise en place de programme de développement sur le long terme.

ACTION CONTRE LA FAIM LANCE UNE OPÉRATION DE PORTE-À-PORTE DANS VOTRE VILLE

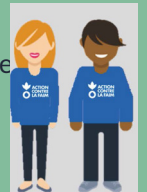
- Les équipes que nous avons missionnées se rendent au domicile des habitants

- Elles portent une tenue aux couleurs d'Actions contre la Faim

- Elles sont identifiables grâce à un badge de l'organisation

- Elles présentent nos différentes activités

- Elles proposent de devenir donateur/trice uniquement via des prélèvements mensuels



Il ne vous sera jamais demandé de don en espèces ou par chèque.

RETROUVEZ-NOUS SUR :
<https://www.actioncontrelafaim.org/>





Calendrier des festivités (mars-avril)

8 mars :	SDF Carnaval Comité d'Animations
16 mars:	Stade des Rousses vente de lasagne Sou des Ecoles Béon
23 mars :	SDF Salon du livre Enlivrez-vous Yenne
4 avril :	SDF spectacle Artiflette Sou des Ecoles Culoz
5 avril :	SDF pièce théâtre «5 min d'arrêt» Comité Anim.
5 avril :	Parvis mairie vente lasagnes Basket
11 avril :	SDF Fête retour des beaux jours Sou des Ecoles Culoz
13 avril :	SDF Vide grenier Tennis
19 avril :	SDF pièce théâtre C'est qu'1 Jeux
19 avril :	Clos Poncet chasse aux oeufs
26 avril :	SDF Repas dansant Chasse Culoz
27 avril :	Stade des Rousses vente Jambon à la broche

Contacts mairie

Mairie Culoz-Béon	Espace enfance
46 rue de la mairie	Allée du Parc
04 79 87 00 29	04 79 87 76 79
mairie@culoz-beon.fr	espace-loisirs@culoz-beon.fr
lun au vend 9h 12h30	Médiathèque
Mairie déléguée Béon	30 av Antonin Poncet
2 rue du Clusy	04 79 87 06 98
04 79 87 04 33	mediatheque@culoz-beon.fr
lun jeud 13h45 17h45	
Espace petite enfance du Colombier	
Allée du Parc	
04 79 87 79 03	
multiaccueil@culoz-beon.fr	

Etat-Civil (oct 2024 - fév 2025)

> Mariage

Gaylord Pascal Gaëtan GOGUET - Charlotte Florine LAFONTAINE
le 26 octobre
Jean-Paul Patrick CAUVET - Yvette DRILLON
le 30 novembre

> Décès

Danièle Eliane DAMIETTE (épouse BRATS) le 17 octobre
Monique Danièle PELADE (épouse MALLET) le 25 octobre
Mireille Marie-Thérèse YVROUD (épouse TROILO) le 27 octobre
Yvonne Marie ANDRE-MASSE (épouse FERRAND) le 28 nov
Remzije DELIJA (épouse SHITTARICA) le 13 décembre
Philippe René BOSSATON le 19 décembre
Philippe CHAVERNOZ le 24 décembre
Adrienne Isabelle Louise BERNE (épouse BONNAREL) le 1er janv
Ulrica DI PAOLO (épouse ROSSI) le 16 janvier
Jean-Yves Lionel COMBAZ le 30 janvier
Lucette Denise GOYET (épouse BAILLY) le 13 février

> Naissances

Calixte Jean VOLLAIRE le 30 octobre
Calie Luce Maguy RODRIGUEZ BELLOEUF le 3 novembre
Apolline Emma MARGUIN FORIS le 24 novembre
Malone BOULET le 9 décembre
Amalia Irma Marielle Martine REVERCHON le 14 décembre
Kayla Laetitia Patricia MIGNON le 16 décembre
Livia FRANCOIS le 21 décembre
Lyam VERON le 3 janvier 2025
Edon BISLIMI le 29 janvier 2025
Aboubakary DIARRA le 31 janvier 2025
Kessy CHARPENTIER MOLLEX le 2 février 2025

S'informmer
Illiwap

Téléchargez l'application Illiwap gratuitement et recevez sur votre smartphone toute l'actualité de la commune et des alentours !

Site internet

www.culoz-beon.fr

est le site officiel de la mairie. Il vous sera utile afin de connaître les dernières actualités, et tous renseignements utiles

Facebook !

Venez rejoindre les abonnés de la page officielle de la mairie sur facebook. Vous serez informé régulièrement sur ce qui se passe sur la commune!

Panneaux

2 panneaux, un à Culoz et un à Béon... Très utiles pour diverses informations